



Pas-de-Calais

Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DU DÉPARTEMENT À LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SÉLECTION D'APPEL À PROJET SOCIAL OU MÉDICO-SOCIAL (COMPÉTENCE CONJOINTE AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ) - E202

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-7 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.313-1-1 et R.313-1 ;

Vu la délibération n°2021-253 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental, Monsieur Jean-Claude LEROY ;

Vu la délibération n°2021-255 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection des membres de la Commission Permanente du Conseil départemental.

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 : Madame Maryse CAUWET, Vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le Président du Conseil départemental en qualité de co-présidente de la Commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social (compétence conjointe avec l'Agence Régionale de Santé).

Article 2 : Sont désignées pour représenter le Département à la Commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social (compétence conjointe avec l'Agence Régionale de Santé) :

- En qualité de membres titulaires :
 - Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du Conseil départemental,
 - Madame Evelyne NACHEL, Vice-présidente du Conseil départemental,
- En qualité de membres suppléantes :
 - Madame Delphine DUWICQUET, conseillère départementale,
 - Madame Séverine GOSSELIN, conseillère départementale.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat, notifié aux intéressées, publié électroniquement et affiché.

Arras, le 29 août 2022

Le Président du Conseil départemental,

Signé

Jean-Claude LEROY